

## BULLETIN MENSUEL DE SOLDE : AOUT

Période du 01/08/2023 au 31/08/2023

Identifiant défense	Indice majoré	Valeur du point
9533041083	890	58,2004
<b>Situation familiale : Marié</b>		
<b>Enfants ou ascendants à charge</b>		
<b>Fiscale : 3</b>	<b>Prestations familiales : 2</b>	

M. Eric Simonneau

Eléments de revenu brut							
Indemnités et retenues	Période		Base	Taux	Montant	Impos. France	Pour info.
	Du	Au					
<b>Solde</b>							
Solde de base mensuelle	01/08/2023	31/08/2023	30,0000	143,8843	4 316,53	X	
<b>Indemnités récurrentes</b>							
Indemnité pour charges militaires (ICM)	01/08/2023	31/08/2023			451,59		
Précompte ABATIND	01/08/2023	31/08/2023	30,0000	1,0805	-32,42	X	
Ind. compensatrice de la CSG	01/08/2023	31/08/2023	30,0000	2,0290	60,87	X	
Indemnité de résidence à l'étranger	01/08/2023	31/08/2023			5 325,79		
Majorations familiales à l'Etranger	01/08/2023	31/08/2023			1 727,46		
Remb.partiel frais protection sociale	01/08/2023	31/08/2023			15,00	X	
<b>Régularisations</b>							
Majorations familiales à l'Etranger	25/07/2023	31/07/2023			403,07		
Indemnité de résidence à l'étranger	25/07/2023	31/07/2023			1 242,68		
Indemnité d'établissement à l'étranger	25/07/2023	31/07/2023			2 985,51		
<b>TOTAL DE LA REMUNERATION AVANT COTISATIONS</b>					16 496,08		

Cotisations et contributions sociales		Base	Taux agent	Part agent	Impos. France	Part Etat
Retenue et cotisation pour pension		4 316,5300	0,1110	-479,13	X	5 441,85
Retenue fonds de prévoyance militaire		1 044,7400	0,0200	-20,89	X	
Ret. retraite additionnelle fonction pub.		863,3059	0,0500	-43,17	X	43,17
C.S.G non déduc/rev d'act non imposables		8 990,4500	0,0920	-827,12		
C.S.G déductible (revenus d'activité)		4 283,6800	0,0680	-291,29	X	
CSG non déductible (revenus d'activité)		4 283,6800	0,0240	-102,81		
Contrib. remboursement de la dette sociale		13 274,1400	0,0050	-66,37		
Retenue et cotisation sécurité sociale						418,70
Autres contributions dues par l'employeur						34,53
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					-1 830,78	
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>					<b>14 665,30</b>	

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant
MONTANT GLOBAL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	3 685,2200	0,0550	-202,69
<b>Mode de paiement</b>			
<b>Net payé en euros</b>			
Virement principal TOULOUSE Montant : 14 462,61 EUR IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX4 041	2 <sup>ème</sup> fraction ou délégation		<b>14 462,61</b>

Montants à déclarer			
Régimes d'impositions :	FR. METRO. FFECSA	FRANCE ASS FICTIVE	
Mois		3 685,22	
Cumul annuel	34 212,09	19 229,54	
<b>Pour information</b>			
Cumul des avantages en nature			

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de solde sans limitation de durée. Vous pouvez accéder aux règles définissant le traitement algorithmique à l'origine du calcul automatisé de votre solde et aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre en vous adressant à solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr. A l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par l'administration compétente ou à compter de la notification du refus, vous disposez de deux mois pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs par courriel : cada@cada.fr ou par voie postale: TSA 50730, 75334 PARIS CEDEX 07.



C49 / ID005 / ACX4

Mme SIMONNEAU SOPHIE  
 1 AVENUE ADOLPHE MAX  
 59800 LILLE

**Références à rappeler**

identifiant Pôle emploi 5651714T  
 numéro de dossier 958

LILLE, le 1er août 2023

TW990002

ACX4

PE49

Objet : **Confirmation de votre inscription à Pôle emploi**  
 (A conserver - courrier disponible 36 mois sur votre espace personnel)

Madame SIMONNEAU,

Nous vous confirmons votre inscription<sup>(1)</sup> à Pôle emploi à partir du 01 août 2023.

**Quelle est l'offre de services à laquelle vous pouvez accéder ?**

- Un suivi ou un accompagnement selon votre besoin, tout au long de votre recherche d'emploi, avec un conseiller référent dont les coordonnées vous seront communiquées prochainement ;
- Des ateliers collectifs, des conseils personnalisés et un bouquet de services « à la carte » pour vous aider à trouver un emploi ou développer vos compétences ;
- Une indemnisation si l'étude de votre situation confirme que vous en remplissez les conditions.

**En contrepartie, quelles sont vos obligations ?**

- Vous devez participer à la définition et à l'actualisation de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), rechercher activement un emploi et être en capacité de le justifier ;
- Vous vous engagez à donner suite aux offres raisonnables d'emploi, dont vous aurez défini les critères avec votre conseiller (un refus est toléré) ;
- Vous êtes tenue de vous rendre à tout rendez-vous fixé avec Pôle emploi ou ses partenaires ;
- Vous devez actualiser chaque mois votre situation pour rester inscrite ;
- Vous devez signaler, dans un délai de 72 heures, tout changement de situation (changement d'adresse, reprise du travail, maladie, congés, etc.).

Vous retrouverez le détail de vos droits et obligations sur la page suivante.

⚠ Vous avez consenti à la dématérialisation des courriers, un courriel vous informera du dépôt de nouveaux courriers sur votre espace personnel. Veillez à bien en prendre connaissance afin d'éviter d'éventuelles sanctions<sup>(2)</sup>.

Nous vous prions d'agréer, Madame SIMONNEAU, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

POLE EMPLOI LILLE REPUBLIQUE 10005 121 BD DE LA LIBERTE 59045 LILLE CEDEX

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - 3949 Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 08H30 A 12H45 ET LE VENDREDI DE 09H00 A 12H00. SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 12H45 A 16H30

## Détail de vos droits et obligations issus du code du travail (3)

### L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

#### Votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)

- Vous allez définir, avec votre conseiller, le niveau d'accompagnement, le bouquet de services (formation, ateliers, ...) et les aides éventuelles dont vous avez besoin. Ces services pourront évoluer selon votre parcours de retour à l'emploi et sont directement accessibles sur votre espace personnel sur **pole-emploi.fr** ;
- Vous définirez ensemble les critères de l'Offre Raisonnabil d'Emploi (ORE) : nature de l'emploi et du contrat recherché, temps de travail souhaité, niveau de rémunération attendu, temps de trajet acceptable... Vous devrez donner suite aux offres correspondantes. Deux refus sans motif légitime d'une offre raisonnable d'emploi constituent un motif de sanction.

#### Pour mettre en œuvre votre PPAE, vous vous engagez à :

- Réaliser et pouvoir justifier de vos démarches, en lien avec ce qui est acté dans votre PPAE : chercher un emploi, vous reconvertir vers un nouveau projet professionnel, suivre une formation, créer / reprendre une entreprise... ;
- Honorer tous vos rendez-vous, y compris ceux fixés à votre demande, avec Pôle emploi (ou un organisme désigné par lui - Mission locale, Cap emploi, ...) et assister de façon assidue (sauf motif légitime, comme une maladie, ...) aux services convenus avec votre conseiller.

### L'ACTUALISATION MENSUELLE DE VOTRE SITUATION AUPRES DE POLE EMPLOI

#### Pourquoi s'actualiser mensuellement ?

- Pour confirmer que vous êtes toujours à la recherche d'un emploi et éviter une cessation d'inscription qui suspendrait votre indemnisation si vous en remplissez les conditions ;
  - Pour mettre à jour votre situation (période de travail, formation, maladie, retraite...).
- ⚠ Seules les périodes d'activités déclarées lors de l'actualisation pourront être prises en compte pour une prochaine ouverture de droits aux allocations (Article L. 5426-1-1 du code du travail).

#### Quand s'actualiser ?

- Tous les mois, entre le 28 du mois en cours et le 15 du mois suivant sur Internet ou au **3949** ;
  - En dehors de cette période vous devez signaler tout changement de situation dans un délai de 72 heures (notamment en cas de changement d'adresse, d'entrée en formation, de reprise de travail, de maladie, de retraite, etc.).
- ⚠ Tout manquement à vos obligations et toute fausse déclaration, en vue de percevoir une indemnisation ou d'être inscrit, peut entraîner une radiation et une suppression de vos indemnités.

### S'IDENTIFIER POUR ACCÉDER AUX SERVICES DE POLE EMPLOI

- Pour les services d'appel au **3949**, le scanner ou l'accueil en agence : utilisez votre identifiant 5651714T et votre code d'accès (transmis par Pôle emploi dans un autre courrier) ;
- Sur **pole-emploi.fr** et nos applications mobiles : connectez-vous avec le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez créés en vous connectant à votre espace personnel.

(1) Cette décision d'inscription est réalisée en application de la réglementation en vigueur et au vu des informations connues à ce jour.

Elle a été prise sur le fondement d'un traitement algorithmique ayant pour finalité l'examen des conditions de votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Conformément à l'article L. 311-3-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous disposez d'un droit de communication des règles définissant ce traitement et des principales caractéristiques de sa mise en œuvre. Vous pouvez dès à présent accéder à ces informations sur la page d'accueil du site internet [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) à la rubrique « Algorithmes » en pied de page, dans la colonne « Sur pole-emploi.fr ». En cas de difficultés, vous pouvez également obtenir communication de ces mêmes informations auprès de votre agence. A défaut de réponse dans un délai d'un mois à compter de votre demande, vous avez la possibilité de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans un délai de deux mois, selon les modalités décrites sur le site internet [www.cada.fr](http://www.cada.fr).

(2) Articles L. 5412-1 et suivants, L. 5413-1, L. 5426-2, R. 5412-1 à R. 5412-8 et R. 5426-3 du code du travail.

(3) Article L. 5411-2, articles L. 5411-6 et suivants, articles L. 5412-1 et suivants, articles R. 5411-6 et suivants, articles R. 5411-11 et suivants, articles R. 5411-14 et suivants du code du travail.

## DESIGN ET SOLUTIONS LILLE THIERS

9 11 Rue Thiers

59000 Lille

SIRET 434655866 00037

APE/NAF 4759A

## BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

Période du 01/07/23 au 25/07/23  
Palement le 31/07/23 par Chèque

Conv. coll. Convention Collective de commerce de l'ameublement (Négoce)

Matricule 6488

Ancienneté 1 an(s) et 9 mois

Emploi VENDEUR(SE)

Indice

Qualification EMPLOYE(E)

Niveau

Département MAGASIN

Coef. 2-1

Catégorie CDI EMPLOYE(E)

Horaire 136,5000

Mme SIMONNEAU Sophie

1 AVENUE ADOLPHE MAX

59800 LILLE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
				Gain	Retenue
Salaire mensuel	136,50	11,52		1572,48	
Absence Entrée/Sortie (Du 26.07 au 31.07.2023)	28,00	11,52		322,56	
Commissions (Commission Juillet 23)				379,41	
Indemnité compensatrice congés (Solde N-1 = 21,50 CP)				2395,48	
(Solde N = 4,50 CP)					
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>4024,81</b>	
<b>SANTE</b>					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		4024,81		0,00	281,74
Prévoyance		4024,81	0,800	32,20	35,82
Santé		3666,00	0,440	16,13	16,13
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		4024,81		0,00	95,39
<b>RETRAITE</b>					
Sécurité Sociale plafonnée		4024,81	6,900	277,71	344,12
Sécurité Sociale déplafonnée		4024,81	0,400	16,10	76,47
Complémentaire Tranche 1		4024,81	4,010	161,39	241,89
<b>FAMILLE-SECURITE SOCIALE</b>		4024,81		0,00	138,86
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>		4024,81		0,00	169,04
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				0,00	169,01
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		4006,33	6,800	272,43	0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		4006,33	2,900	116,19	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>892,15</b>	<b>1568,47</b>
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>				<b>3200,68</b>	
Réintègr. frais de santé				16,13	
Acompte				1257,65	
(1er virement 31.07.2023)				0,00	
Prélèvement à la source		3264,98	0,000		
<b>MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>1875,01</b>	
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Cumul annuel</b>
Montant net imposable				3264,98	15235,51
Montant net des heures compl./suppl. exonérées				0,00	0,00
<b>IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE</b>		<b>3264,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>MONTANT NET A PAYER (en Euros)</b>				<b>1875,01</b>	
<b>TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR</b>					<b>5655,27</b>

Cumuls	Salaires brut	Ch. salariales	Ch. patronales	Av. en nature	Hres travaillées	Hres suppl.
Période	4024,81	892,15	1630,46	0,00	108,50	0,00
Année	18784,31	4205,06	7360,83	0,00	935,50	8,00
<b>Compteurs</b>	<b>Pris</b>	<b>Restant</b>	<b>Acquis</b>			
Congés	0,0000	0,0000	0,0000			

Dates de congés Du Au  
Du Au  
Du Au